

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
 - En exercice : 49
 Qui ont pris part
 à la délibération : 38
 Votes exprimés : 38
 POUR : 0
 CONTRE : 0
 Abstentions : 0
Date de la convocation :
 26 novembre 2024
Date d'affichage :
 26 novembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Gilles SACKPEY – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Guy GUENIFFEY – Pascal DUBOIS – Claude CATRIN, absent excusé (pouvoir à Philippe TRESPALLE) - Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN – **Absents excusés :** Hervé PASCAULT – Marcel GEORGES – Arnaud ROSIER – Philippe LARDIN – Hubert NAULOT – Marie-Laure GRIMARD - **Absents :** Pierre-Yves ROY – Evelynne CALLEJA - Bertrand LEBLANC – Frédéric CARRE – Jacques ROBERT -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

BUDGET ENFANCE
DECISION MODIFICATIVE

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, explique qu'afin d'intégrer dans le budget enfance les crédits nécessaires pour l'ajustement des amortissements, Il propose les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011/Article 60612 – Energie – électricité	- 1 900 €
Chapitre 042/Article 6811 – Dotations aux amortissements	+ 1 900 €
TOTAL	+ 0 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 21/Article 21318 – Autres bâtiments publics	+ 1 900 €
TOTAL	+ 1 900 €

Recettes d'investissement

Chapitre 040/Article 281568 – Amortissements autre matériel et outillage d'incendie et de défense	+ 70 €
Chapitre 040/Article 281848 – Amortissements autres matériels de bureau et mobiliers	+ 1 400 €
Chapitre 040/Article 28188 – Amortissements autres immobilisations corporelles	+ 430 €
TOTAL	+ 1 900 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'effectuer les modifications sur le budget enfance telles que proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
 Rémy VIDAL

Le Président,
 Xavier COURTOIS


L'ISLE SUR SEREIN
COMMUNAUTÉ
de COMMUNES
du SEREIN
 PUBLIEE LE 06/12/2024
 89 440

REÇU EN PREFECTURE

1e 05/12/2024

Application agréée E-legalite.com